

N° FIN/2022/06

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	26 janvier 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 janvier 2022	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 46

Séance du 3 février 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 3 février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAIN, M. Jean-Yves MESNY, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT (arrivé à 19h15 sauf délibérations n° 1 et 2), M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA (sortie en cours de séance sauf délibérations n° 7 et 8), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à M. Yannick VILLAIN
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAIN
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à M. Guy BOURRAS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Frédéric MORISOT, pouvoir à M. Didier MIGNON
M. Cyril HAGHEBAERT
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
Mme Valérie SUBRENAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Versement de cotisation à Yonne Développement - années 2020-2021

FIN/2022/06

Conseil communautaire du
3 février 2022

Objet : Versement de cotisation à Yonne Développement - années 2020-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien et ses compétences,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes du Jovinien de collaborer avec Yonne Développement qui assure des missions de prospection et facilite l'implantation et le développement des porteurs de projets sur notre territoire,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Jovinien à Yonne Développement,

Vu les appels de cotisation de Yonne Développement pour 2020 et 2021,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 21 décembre 2021,

Vu la commission des finances du 24/01/2022,

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 24/01/2022,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le versement de la cotisation d'un montant de 0,30 € par habitant,
- **ACCEPTE** le versement des cotisations à Yonne Développement pour l'année 2020 d'un montant de 6 376 € et pour l'année 2021 d'un montant de 6 311 €,
- **DIT** que les crédits sont bien inscrits au budget principal,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET